

# les Seine et Marnais veillent

« Vent de vérité », association anti-éolienne basée dans le 77, s'inquiète d'un projet d'implantation d'aérogénérateurs en limite de département. Et le fait savoir...



Gérard Lafargue, Etienne Normier et Jean Roubion de l'association Seine et Marnaise « Vent de vérité » ne veulent pas d'un nouveau parc d'éoliennes sur le canton de Charly en limite de département.

LES Carlésiens et les habitants de la communauté de communes (C4) sont-ils au courant qu'il existe un appel d'offres pour la création d'une Zone de développement éolien (ZDE) sur leur territoire, peu de temps après la construction du parc éolien sur le lieu-dit de la Picoterie à Charly-sur-Marne ?

Les membres de l'association Seine et Marnaise « Vent de vérité »\* se sont posé cette question. Connue pour avoir réussi le tour de force de faire reculer les élus sur le projet de la commune de Bellot, l'association lutte aujourd'hui contre la création d'un parc d'aérogénérateurs sur le village voisin

de Verdelot, situé aussi dans la vallée du Petit Morin. C'est jus-

tement en faisant des recherches sur le projet, qu'ils ont eu

vent d'études sur la C4 (communauté de communes du canton de Charly-sur-Marne) et de « l'appel d'offres pour la faisabilité d'une ZDE »\*\*. Les membres actifs de l'association en sont certains, il y aurait « une interaction avec le projet de Verdelot », assure le président Gérard Lafargue.

Selon leur enquête sur le terrain, le projet pourrait germer sur les communes de Nogent-l'Artaud ou de Viels-Maisons, en limite de département. « Il n'y a pas de secret, il faut qu'ils se

mettent sur les hauteurs pour une question de rendement, poursuit le président, le doigt pointé sur la carte routière. Au départ le projet devait déborder sur la commune de Verdelot. »

« Même si ce n'est pas sur notre territoire, nous serons autant touchés. Nous aurons l'impact visuel des éoliennes et les nuisances sonores », pestent de concert les membres de l'association qui souhaitent protéger le patrimoine rural.

## Opération financière

Jean Roubion explique : « Nous avons fait le choix de vivre en campagne, loin de tout, ce n'est pas pour voir des machines industrielles détruire le paysage. » Leur volonté : prévenir la population du canton de Charly-sur-Marne « de l'imposition écologique » d'un tel projet et leur ouvrir les yeux sur l'opération financière que réalisent les promoteurs et les propriétaires. Quant aux élus « où est leur intérêt, s'interrogent-ils. Maintenant que l'on parle de la suppression de la taxe professionnelle. »

L'association l'annonce : « Si le projet continue, nous monterons en puissance aussi » Prête à soutenir les habitants du territoire du canton de Charly, elle peut aller beaucoup plus loin sur le plan juridique pour empêcher l'installation d'un parc éolien en limite de département.

Isabel Da Silva

\* Contact : <http://ventdeverite.wifeo.com>\*\* <http://www.communaute-charlysurmarne.fr>, rubrique marché public.

## F. Rameil : rien à l'ordre du jour

D'après François Rameil, président de la communauté de communes, aucun projet de parc éolien n'est au calendrier. « Mais comme nous venons de prendre la compétence ZDE, nous devons savoir où il serait possible d'en implanter. » D'où le lancement de l'appel d'offres sur la faisabilité d'une zone de développe-

ment éolien, sur le site internet de la C4. « Nous n'avons pas encore étudié les candidatures, précise le président qui ajoute prudemment : nous attendons une étude environnementale de la préfecture (schéma paysager départemental). Il est possible, selon les conclusions de ce rapport, que nous abandon-

nerions tout. » L'élu confirme bien qu'avant l'application de la loi sur les ZDE, plusieurs communes comme Coupru, Viels-Maisons et l'Épine-aux-Bois, étaient intéressées. « Mais depuis, les élections municipales sont passées », lance-t-il sous-entendant que les avis ont peut-être changé depuis.